

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 8 JUILLET 2006

L'an deux mille six, à 9 heures, le 8 juillet, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean Le Gac, Maire,

Etaients présents :

M. Le Gac, Mme Ducroquet, M. Fagède, Mme Lis, Mme Codron, Mme Carage, Mme Baquin, M. Bonnaud, M. Sauboua, M. Descamps, Mme Penon Planel, M. Imbert, M. Bauer, M. Meurant, M. Barrier, Mme Bunel, Mme Baduel, Mme Aubry formant la majorité des membres en exercice

Absents :

M. Chaignaud, Mme Gross, M. Mercou, M. Devaux, M. Orsini, Mme Stoffaes, Mme Mariette, M. Bennadja, Mlle Jegou, Mme Landas, M. Bélich, Mme Liedts, M.Comby, M.Sébilllet, M. Delgado

Pouvoirs :

Mme Gross pouvoir à M. Fagède, M. Mercou pouvoir à M. Sauboua, M. Devaux pouvoir à M. Bauer, M.Sébilllet pouvoir à Mme Lis, Mlle Jegou pouvoir à Mme Ducroquet, M. Bélich pouvoir à Mme Aubry, Mme Liedts pouvoir à Mme Baquin, M.Comby pouvoir à M. Imbert, M. Delgado pouvoir à Mme Baduel,

Secrétaire de Séance : Mme Josette Bunel

Après que l'appel ait été fait, il est constaté que le quorum est atteint.

M. Bauer, au nom du groupe *Alliance de la Droite et du Centre de Saint-Leu* (ADSL) fait remarquer que sans l'opposition le quorum n'est pas atteint.

M. Fagède, Maire-adjoint, souligne que le groupe *ADSL* est très attentif à ce genre de détail. L'échange verbal sur ce sujet amène le groupe *ADSL* à quitter la salle.

Les membres présents n'étant alors plus en nombre suffisant pour délibérer valablement sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 10 minutes et renvoyée au mercredi 12 juillet 2006 à 20 h 30.

Le Maire

Jean Le Gac

affiché à la porte de la mairie en application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales